

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal de **Trois cent quinze (315) millions Francs Guinéens** dont la validité est de **Cent cinquante (150) jours**.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de soumission.

12. La législation régissant l'appel d'offres.

P/Le Ministre / PO

Le Secrétaire Général



Bamba OLIANO